

## Procès-verbal du Conseil municipal du lundi 15 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 09 avril 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 09

---

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absents excusés : Vincent GOUDON ; Gilles SARACCO donne procuration à Jean-Luc FAUCON.

---

La séance commence à 18h54, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

### EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

#### **1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 mars 2024**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2024.

*Monsieur le Maire demande à retirer la délibération sur les amendes de police car il manque des devis. L'ensemble du Conseil municipal accepte la requête.*

#### **2. Territoire d'Energie Drôme - Renforcement du réseau (100% SDED) Affaire n°262610027AER**

Monsieur le Maire rappelle que des maisons du centre village subissent des chutes de tension électrique. C'est pourquoi il est proposé de renforcer le réseau électrique en installant un poste de transformation 20KV/410V, sur la place de la mairie.

Il expose qu'à sa demande le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

- Dépense prévisionnelle HT :	106 798.15 €
dont frais de gestion :	5 085.63 €
- Participation communale :	Néant

Il précise que le SDED finance la totalité des travaux. La commune a décidé de profiter de cette installation pour aménager un abri pour les parents d'élèves. Celui-ci sera à la charge de la commune. Les travaux devraient avoir lieu fin d'année 2024 ou début d'année 2025 (délai de confection et livraison du poste de transformation).

VOTE :                    5 +1p POUR                    0 CONTRE                    0 ABSTENTION

#### **3. Demande de subvention au Département de la Drôme – Projet de sécurisation et d'aménagements de l'école**

Le Maire donne la parole à Monique ALLEGRE qui rappelle que lors de l'ouverture de la 2<sup>ème</sup> classe des aménagements de l'école avaient été faits. Après retour du personnel et des institutrices, des travaux et des aménagements complémentaires sont nécessaires pour renforcer la sécurité et améliorer le confort des installations :

- Installation d'un portail fermant à clé pour l'accès au périscolaire car celui en place était provisoire,
- Installation d'une main courante au niveau de l'escalier d'accès à la cantine,
- Acquisition d'une vitrine d'affichage extérieur pour les documents liés à la sécurité,
- Acquisition d'une armoire positive professionnelle en remplacement du frigo ménager actuel,
- Acquisition d'un vidéo projecteur pour la nouvelle classe,
- Éclairage de l'accès au périscolaire et à la cantine depuis la place de la Mairie.

Le Maire précise que la commune est passée chez FREE PRO pour le réseau téléphonique et internet et qu'il n'y a maintenant qu'une seule box pour la mairie et l'école ce qui diminue les coûts d'abonnement mensuel.

La demande de subvention porte sur l'ensemble des acquisitions et travaux, certaines dépenses ne seront peut-être pas éligibles.

#### Plan de financement du projet :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant HT
Aménagements et acquisitions	7 139,87 €	Subvention Département de la Drôme sollicitée	50 %	3 569,93 €
		Autofinancement de la commune	50 %	3 569,94 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 139,87 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>7 139,87 €</b>

Fabrice PRAVE arrive à 19h04.

VOTE : 6 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

#### 4. Demande de subvention au Département de la Drôme – Restauration et numérisation atlas napoléonien et numérisation registre

Monsieur le Maire expose que la Commune possède dans ses archives un atlas napoléonien datant de 1835, signé par le grand père d'Émile Loubet, Maire de la commune à cette date. Il est en très mauvais état et, compte tenu de l'intérêt historique qu'il présente, mérite d'être restauré et numérisé.

D'autre part, les moines de l'Abbaye d'Aiguebelle ont confié temporairement à la commune un registre manuscrit, essai historique sur la paroisse de Réauville par le père Paulin Faucon, qui comporte notamment le nom de tous les curés de la commune depuis le XIIe siècle. Dedans est dessiné le blason qui se trouve dans la Grand'Rue. Avant de le restituer, Monsieur le Maire propose de le numériser.

L'atelier du patrimoine a été sollicité pour l'établissement d'un devis de restauration et numérisation : restauration et numérisation de l'atlas 2 636,36 € H.T. / numérisation du registre 153,83 € H.T.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département de la Drôme pour une subvention à hauteur de 50 %.

VOTE : 6 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

#### 5. Demande de subvention au Département de la Drôme – Restauration des croix du village

Monsieur le Maire donne la parole à Fabrice PRAVE qui explique que l'association Environnement et Patrimoine Réauvillois souhaite entreprendre une campagne de restauration des 7 croix du village ainsi que de la statue de Saint Roch. Le projet serait réalisé sur 3 exercices, de 2024 à 2026.

Des devis ont été établis par l'E.I. de Réauville, Didier Françon, pour un montant total de 37 850 € TTC.

La Commune propose de porter le projet en qualité de propriétaire et de solliciter une subvention au Département de la Drôme à hauteur de 50 %. L'association ferait un don à la Commune pour les 50 % restant à financer:

Les moines de l'Abbaye d'Aiguebelle proposent de participer à la restauration de la croix qui est au croisement de Roussas, Allan et Montjoyer.

La commune adhère à la fondation du patrimoine qui peut faire un appel aux dons nationaux. Cela pourrait diminuer le coût pour la commune. Quant à l'association Environnement et Patrimoine Réauvillois elle recherche également des mécènes.

### Plan de financement du projet :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Restauration des croix du village et de la statue de St Roch	37 850,00 €	Subvention Département de la Drôme sollicitée	50 %	18 925,00 €
		Autofinancement de la commune	50 %	18 925,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 850,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>37 850,00 €</b>

Lauriane MOINE arrive à 19h11.

VOTE : 7 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

### **6. Demande de subvention au Département de la Drôme – Réfection de la voirie suite aux intempéries**

Monsieur le Maire expose que les fortes pluies du 3 mars 2024 ont fortement dégradé deux chemins communaux, chemin de La Gaffe et chemin du Fraysse.

- La Gaffe : ce chemin a été fait il y a plusieurs décennies en enrobé. Les intempéries l'ont fortement détérioré sur 200 m environ. Il est proposé de refaire complètement ce chemin, en pierres compactées, au regard du peu de circulation sur cette voie et par soucis d'économie. Jean-Luc FAUCON demande si l'entreprise peut faire des coupures d'eau pour que les travaux perdurent dans le temps malgré les pluies.
- Le Fraysse : déjà dégradé en 2022 à la suite d'orages, ce chemin a été partiellement remis en état. Les bas-côtés ont été emportés par les pluies récentes qui se déversent dans les propriétés en contrebas. Ce chemin est fréquenté journalièrement par plusieurs riverains. Il est à reprendre sur une vingtaine de mètres. Il est nécessaire d'améliorer la contrepente pour canaliser l'arrivée des eaux pluviales. C'est la raison pour laquelle il est proposé de privilégier l'enrobé pour une meilleure stabilité dans le temps.

Compte tenu de l'urgence, les travaux devraient débiter la semaine du 22 avril 2024.

Le devis de l'entreprise ARTAUD s'élève à 14 336 € HT et Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention correspondant à 40 % du montant H.T. des travaux auprès du Département de la Drôme, soit 5 734 €.

VOTE : 7 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

### **7. Convention 2024 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 Millions d'Amis**

Monsieur le Maire rappelle qu'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants s'était déroulée en 2021.

Considérant que la prolifération des chats errants dans la commune pose un problème de salubrité publique, il propose au Conseil municipal de renouveler l'opération en 2024 avec la fondation 30 Millions d'Amis pour une dizaine de chat.

La commune et la Fondation 30 Millions d'Amis participeraient financièrement, chacune à hauteur de 50 % des frais des stérilisations et de pose des puces électroniques, selon les montants maximums suivants :

- 80 € TTC pour une castration + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille).
- 100 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille).
- Et exceptionnellement 120 € TTC pour une ovariohystérectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille).

La commune ciblerait les chats du chemin du Fraysse, de la ferme Saint-Benoît et sur la route de Chantemerle-lès-Grignan. Les chats non identifiés, vivant en groupe ou non, seraient capturés afin de faire procéder à leur stérilisation et leur identification par un cabinet vétérinaire à Saint-Paul-Trois-Châteaux (26). Il faut savoir que les chats âgés de moins de 6 mois mais dociles peuvent être capturés et confiés au cabinet vétérinaire pour adoption. Ces chats ne rentreraient pas dans la campagne de stérilisation et d'identification.

La Commune est tenue d'informer la population de la mise en œuvre de la campagne, par tous les moyens qu'elle utilise habituellement.

VOTE : 7 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

#### **8. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Budget eau et assainissement M49**

Monsieur le Maire expose que le Service de Gestion Comptable de Pierrelatte (SGC) a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil municipal pour décision d'admission en non-valeur, au budget eau et assainissement.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le SGC n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 851,12 €.

VOTE : 7 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

#### **9. Amortissement des biens de faible valeur Budget Eau et Assainissement M49**

Vu la délibération n°2024-01-22-01 concernant l'amortissement des biens de faible valeur qui manque de précision concernant la nomenclature et les comptes concernés, il est proposé de prendre une nouvelle délibération plus précise.

En application de l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de fixer à 500 € le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent en un an.

Par mesure de simplification, ces biens peuvent être sortis de l'actif (et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur) à l'appui d'un certificat administratif de l'ordonnateur dès lors qu'ils ont été intégralement amortis.

Pour les subventions d'équipement transférables reçues, imputées au compte 131 et 133, le montant de la reprise sera égal au montant de la subvention, rapportée à la durée de l'amortissement du bien subventionné.

VOTE : 7 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

#### **10. Amortissement des biens de faible valeur Budget Commune M57**

Vu la délibération n°2024-01-22-01 concernant l'amortissement des biens de faible valeur qui manque de précision concernant la nomenclature et les comptes concernés, il est proposé de prendre une nouvelle délibération plus précise.

Monsieur le Maire rappelle que la nomenclature M57 (BP commune) pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis.

L'amortissement commence à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine. Ce changement de méthode comptable s'appliquera de manière progressive et ne concernera que les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2024, sans retraitement des exercices clôturés.

Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer la règle du prorata temporis et, dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour :

- Les subventions d'équipements versées (204) ;
- Les biens de faible valeur c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500 € TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé. Il est proposé que ces biens de faibles valeurs soient amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Dès la fin de l'amortissement, ces biens seront sortis de l'actif.

VOTE : 7 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

#### **POINTS DIVERS :**

##### **Dénomination des rues :**

La commission s'est réunie pour nommer plusieurs rues et places et propose les dénominations suivantes :

Lieu	Actuel	Proposition
Chemin du Fraysse	Impasse vers famille Chapon	Impasse du Combeau
Chemin de Grignan	Impasse Meresse, Trouillez, futur maison	Impasse La Font
Rue de la Croix	Accès Chapuis via Geai	Impasse nom de jeune fille de Mme Geai mère
Parcelle 681 Dubourg	Parc intergénérationnel	Parc <i>des fleurs, glaiëuls, loisirs...</i>
Parcelle 693 Dubourg	Devant salle conseil	Place de la nouvelle mairie
Parcelle 687 Dubourg	Passage et Placette tiers-lieu	Passage Loubet
Mairie	Place de la mairie	Place de l'école Albert Roche

Plusieurs personnes interrogées proposent d'appeler le parc du tènement DUBOURG, le parc des 3 sœurs. Ces nouvelles dénominations seront confirmées par un arrêté du Maire.

#### **Passage de la flamme olympique :**

La flamme olympique va passer sur la commune de Grignan le jeudi 20 juin entre 8h20 et 8h40. Elle partira du grand faubourg jusqu'au château.

Le Maire a demandé si les élèves de Réauville pouvaient être présents à l'arrivée de la flamme au château et participer aux animations du matin.

Le département autorise les enfants de l'école primaire de Réauville à participer à l'arrivée de la Flamme au château de Grignan et aux manifestations associées Il faut être sur place à 7h45, l'organisation de la matinée se fera avec les institutrices, le SIVOS et les parents d'élèves début mai.

Les élus pourront assister à l'arrivée de la flamme au château uniquement sur invitation.

#### **Géoportail PLU :**

Le Plan Local d'Urbanisme a été validé en 2020 mais jamais été numérisé pour être à disposition des usagers sur le portail de l'urbanisme. C'est une obligation de procéder à la mise à disposition du PLU sur le portail. Trois devis ont été réalisés par des cabinets spécialisés :

- Auddicé 2 160.00 € TTC
- Urbicand 3 420.00 € TTC
- Crouzet Urbanisme 2 700.00 € TTC

L'ensemble des élus proposent de signer le devis d'Auddicé à 2 160 € TTC.

#### **Démission de l'adjoint à l'urbanisme :**

L'adjoint à l'urbanisme Gilles SARACCO a envoyé un courrier avec accusé de réception au préfet de la Drôme pour annoncer son souhait de démissionner de son poste d'adjoint et de conseiller municipal. A ce jour, il est toujours dans l'effectif du conseil municipal dans l'attente de l'acceptation de sa démission par le préfet.

Le Maire précise que si une autre personne souhaite démissionner, il faudra procéder à des élections partielles.

Il informe aussi que les dossiers d'urbanisme seront gérés par Marc GASSER et lui-même.

#### **Point tènement DUBOURG :**

L'architecte KYPSELI a proposé des dates pour l'avancement du projet :

L'appel d'offre devrait démarrer le 7 mai 2024 avec un délai de 3 semaines pour réception des offres. Ouverture des plis début juin et les travaux pourraient démarrer fin juin 2024.

Concernant l'effondrement du toit de la grange, l'expert a validé la proposition des travaux (busage fossé route d'Allan et sécurisation par le haut) pour un coût de 27 510 € qui seront inclus dans les appels d'offres.

La commune devrait être propriétaire de l'ensemble du tènement courant mai.

#### **Concordia :**

La commune souhaite, avec la collaboration de Concordia, restaurer le muret en pierre le long de la route d'Allan. C'est une équipe de jeunes de différentes nationalités qui sera en charge des travaux pendant 3 semaines au mois d'août, du 7 au 23.

Monsieur Landry FAUCON confortera les murets en face. La commune étudiera les possibilités de subventions.

Le Maire précise que la placette devant l'épicerie ainsi que le chemin d'accès ont été refaits en gravier plus fin pour permettre aux livreurs d'utiliser leur transpalette.

Il informe que pour donner suite à la mise en vente du logement de 80 m<sup>2</sup> du tènement DUBOURG, 4

personnes sont intéressées. Il propose de réfléchir sur comment sélectionner une des 4 personnes.

#### **Parc intergénérationnel :**

Les élus souhaitent profiter du terrain du tènement DUBOURG au croisement avec la rue des Buissonnets pour en faire un parc intergénérationnel. Des devis sont sollicités auprès d'entreprises spécialistes des jeux d'extérieurs de Valence et du Thor. Un dossier de demande de subvention sera monté auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

#### **La Sablière et la Gaffe :**

La commune va redéposer un dossier de demande de subvention auprès du Département pour le rajout du filet à la sablière et le chemin piétonnier. La demande portera aussi sur la gaffe pour la création d'un passage à gué et la réfection du siphon existant pour un meilleur fonctionnement à la demande de l'OFB (Office des Forêts et de la Biodiversité).

#### **Réflexion sur l'eau de pluie :**

Le Maire propose de réfléchir sur comment récupérer l'eau de pluie. Il pensait à l'ancien réservoir de 50 m3 de la rue de Montjoyer.

Il rappelle que sur le chemin du Fraysse et la route de Chantemerle-lès-Grignan, il y a deux sources, voir si on pourrait canaliser l'eau.

Il s'est aussi rapproché du maire de Montjoyer pour l'achat en commun de récupérateurs d'eau qui seraient proposés à la vente aux citoyens à un prix réduit.

Il propose de créer un groupe de travail avec les citoyens intéressés.

#### **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :**

L'ensemble du conseil municipal est d'accord pour augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le taux actuel est de 7.8 % et il peut être majoré entre 5 et 60 %. Il demande aux secrétaires de faire des simulations d'augmentations pour en parler au prochain Conseil municipal.

#### **Retour rencontre gendarmerie :**

Le Maire explique qu'il a rencontré les gendarmes en les personnes du lieutenant de Saint Paul Trois Châteaux et du nouveau responsable de Grignan qui lui ont exposés qu'ils menaient deux actions sur le territoire, le contrôle des obligations légales de débroussaillage et le brûlage des déchets verts.

Il rappelle que le major FAUGIER part à la retraite bientôt et qu'il va être remplacé par Monsieur CAMPIA (responsable de la brigade de Grignan).

Il explique aussi qu'ils sont intervenus pour constater avec l'Office National des forêts une coupe de bois non autorisée sur un terrain privé, les propriétaires ont déposé plainte. A cette occasion, ils ont constaté aussi la création d'un trou de 3x3x2 mètres sur un autre terrain privé sans demande préalable au propriétaire.

#### **Visite du préfet :**

Dans le cadre du mois de la ruralité en région AURA, Monsieur le Préfet effectuera un déplacement sur la commune de Réauville le mardi 23 avril, à la mairie puis pour visiter l'épicerie comptoir petite restauration "Chez Paulette". L'occasion pour le Maire de parler des projets en cours sur la commune.

Le Maire et Monique ALLEGRE ont reçu l'association AM Services qui s'est installée à la maison médicale de Monsieur et Madame BOISSIER et qui propose des services à la personne. L'information sera communiquée aux habitants.

#### **Alarme intrusion et incendie à l'école :**

Christian BERNARD a rencontré des personnes de l'école de Valrousse pour se renseigner sur les types d'alarmes installés. L'une est une alarme classique (incendie) et l'autre utilise des cornes de brumes (intrusion). En attendant les travaux de restauration de l'école, il propose d'acheter des cornes de brumes.

Il profite aussi pour rappeler que les bacs à composter doivent être décalés car les couvercles ne se ferment pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

**Prochain Conseil municipal le mardi 21 mai 2024 à 18h45, salle du Conseil.**

Monique ALLEGRE  
Secrétaire de séance

